

<b>Numéro SIRET :</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> EPT PARIS TERRES D'ENVOL
-----------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : SEVRAN

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

**M4**

<b>BUDGET Budget Primitif</b>
-------------------------------

BUDGET :  
REGIE DISTRIBUTION EAU TREMBLAY EN FRANCE

**ANNEE 2018**

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.  
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	<b>I Informations générales</b>		
3	Modalités de vote du budget		
4	<b>II Présentation générale du budget</b>		
4	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
5	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
8	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
9	<b>III Vote du budget</b>		
9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
12	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
19	<b>IV - Annexes</b>		
19	<b>A - Eléments du bilan</b>		
19	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
20	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
22	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
23	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
24	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
26	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		
27	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
27	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
27	A3.2 - Etalement des provisions		
28	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
29	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
30	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
31	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
32	A6 - Etat des charges transférées		
32	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
33	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
33	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		
34	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
35	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
36	B1.4 - Etat des contrats crédit-bail		
36	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
36	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		
36	B1.7 - Etat des engagements reçus		
37	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
38	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
39	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
39	C1.1 - Etat du personnel		
40	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
42	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
42	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
43	<b>D Arrêté et signatures</b>		
43	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque année, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre            pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre            pour la section d'investissement .
- ~~avec ou~~ sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ~~ou cumulé~~ - de l'exercice précédent.  
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 542 807,00	1 542 807,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		1 542 807,00	1 542 807,00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	531 293,77	531 293,77
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		531 293,77	531 293,77

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	2 074 100,77	2 074 100,77
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	524 138,00		471 740,00	471 740,00	471 740,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	122 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
014	Atténuations de produits	470 000,00		370 000,00	370 000,00	370 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 802,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des dépenses des services</b>		<b>1 121 940,00</b>		<b>993 740,00</b>	<b>993 740,00</b>	<b>993 740,00</b>
66	Charges financières	33 766,68		27 273,23	27 273,23	27 273,23
67	Charges exceptionnelles	22 200,00		30 500,00	30 500,00	30 500,00
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 177 906,68</b>		<b>1 051 513,23</b>	<b>1 051 513,23</b>	<b>1 051 513,23</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	40 643,32		51 666,77	51 666,77	51 666,77
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	219 000,00		439 627,00	439 627,00	439 627,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>259 643,32</b>		<b>491 293,77</b>	<b>491 293,77</b>	<b>491 293,77</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 437 550,00</b>		<b>1 542 807,00</b>	<b>1 542 807,00</b>	<b>1 542 807,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE (OU ANTICIPE (2))</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 542 807,00</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=II+III
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 347 950,00		1 380 550,00	1 380 550,00	1 380 550,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	24 300,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 372 250,00</b>		<b>1 405 550,00</b>	<b>1 405 550,00</b>	<b>1 405 550,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	20 500,00		20 500,00	20 500,00	20 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 392 750,00</b>		<b>1 426 050,00</b>	<b>1 426 050,00</b>	<b>1 426 050,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	44 800,00		116 757,00	116 757,00	116 757,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>44 800,00</b>		<b>116 757,00</b>	<b>116 757,00</b>	<b>116 757,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 437 550,00</b>		<b>1 542 807,00</b>	<b>1 542 807,00</b>	<b>1 542 807,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE (OU ANTICIPE (2))</b>	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 542 807,00</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>374 536,77</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux Investissements de la régie.
---	-------------------	---

- (1) cf IB - Modalités de vote.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.  
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.  
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	76 700,00		230 894,89	230 894,89	230 894,89
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>76 700,00</b>		<b>230 894,89</b>	<b>230 894,89</b>	<b>230 894,89</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	178 143,24		183 641,88	183 641,88	183 641,88
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>178 143,24</b>		<b>183 641,88</b>	<b>183 641,88</b>	<b>183 641,88</b>
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>254 843,32</b>		<b>414 536,77</b>	<b>414 536,77</b>	<b>414 536,77</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	44 800,00		116 757,00	116 757,00	116 757,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>44 800,00</b>		<b>116 757,00</b>	<b>116 757,00</b>	<b>116 757,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>299 643,32</b>		<b>531 293,77</b>	<b>531 293,77</b>	<b>531 293,77</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DU ANTICIPE (2)</b>	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>531 293,77</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=II+III
13	Subventions d'investissement	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>40 000,00</b>		<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)(5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>40 000,00</b>		<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	40 643,32		51 666,77	51 666,77	51 666,77
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	219 000,00		439 627,00	439 627,00	439 627,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>259 643,32</b>		<b>491 293,77</b>	<b>491 293,77</b>	<b>491 293,77</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>299 643,32</b>		<b>531 293,77</b>	<b>531 293,77</b>	<b>531 293,77</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DU ANTICIPE (2)</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>531 293,77</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (6)</b>	<b>374 536,77</b>
---	-------------------

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, le non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	471 740,00		471 740,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 000,00		150 000,00
014	Atténuations de produits	370 000,00		370 000,00
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00		2 000,00
66	Charges financières	27 273,23		27 273,23
67	Charges exceptionnelles	30 500,00		30 500,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		439 627,00	439 627,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		51 666,77	51 666,77
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>1 051 513,23</b>	<b>491 293,77</b>	<b>1 542 807,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 542 807,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		116 757,00	116 757,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	183 641,88		183 641,88
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	230 894,89		230 894,89
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>414 536,77</b>	<b>116 757,00</b>	<b>531 293,77</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>531 293,77</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 380 550,00		1 380 550,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00		25 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	20 500,00	116 757,00	137 257,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>1 426 050,00</b>	<b>116 757,00</b>	<b>1 542 807,00</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	
		<b>1 542 807,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	40 000,00		40 000,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		439 627,00	439 627,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		51 666,77	51 666,77
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>40 000,00</b>	<b>491 293,77</b>	<b>531 293,77</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
+	<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
		<b>531 293,77</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe Iv-A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

## SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>524 138,00</b>	<b>471 740,00</b>	<b>471 740,00</b>
605	Achat d'eau	112 398,00	110 000,00	110 000,00
6061	Fournitures non stockables ( eau, énergi	30 000,00	25 000,00	25 000,00
6064	Fournitures administratives	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6068	Autres matières et fournitures	250,00	500,00	500,00
61523	Entretien et réparations sur réseaux	71 000,00	70 000,00	70 000,00
61558	Entretet répar sur autres biens	24 450,00	32 000,00	32 000,00
6156	Maintenance	127 000,00	105 000,00	105 000,00
6161	Primes d'assurance multirisques	5 000,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes & recherches	10 000,00	4 000,00	4 000,00
618	Services extérieurs divers	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	400,00	400,00	400,00
6241	Transports sur achats	40,00	40,00	40,00
6248	Transports de biens et transports collec	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6256	Missions	200,00	200,00	200,00
6257	Réceptions	800,00	800,00	800,00
6261	Frais d'affranchissements	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	5 000,00	5 000,00
627	Frais cartes bancaires	20 000,00	5 000,00	5 000,00
6283	Entretien locaux	3 300,00	4 000,00	4 000,00
6288	Autres	10 000,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	1 500,00		
6352	Taxes sur le chiffre affaire	2 000,00		
6371	Redevance prelevement afbsn	41 000,00	41 000,00	41 000,00
6378	Reversement de la surtaxe communale	40 500,00	40 500,00	40 500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>122 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
6218	Autres personnel extérieur	122 000,00	150 000,00	150 000,00
<b>014 (7)</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>470 000,00</b>	<b>370 000,00</b>	<b>370 000,00</b>
701249	Reverst à l'aesn redevance pollutions	470 000,00	220 000,00	220 000,00
706129	Reverst à l'aesn modernisation de réseau		150 000,00	150 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 802,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
6541	Créances admises en non valeur	3 000,00	1 995,00	1 995,00
6542	Créances éteintes	2 800,00		
658	Charges diverses de getion courante	2,00	5,00	5,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>				
<b>(a) = (011+012+014+65)</b>		<b>1 121 940,00</b>	<b>993 740,00</b>	<b>993 740,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>33 766,68</b>	<b>27 273,23</b>	<b>27 273,23</b>
66111	Interets des emprunts et dettes	37 193,12	30 833,29	30 833,29
66112	Interets rattachements icne	-3 426,44	-3 560,06	-3 560,06
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>22 200,00</b>	<b>30 500,00</b>	<b>30 500,00</b>

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6711	Intérêts moratoires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges except sur opérations de	18 000,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	700,00	7 000,00	7 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	2 500,00	2 500,00	2 500,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d) (9)</b>			
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (10)</b>			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>1 177 906,68</b>	<b>1 051 513,23</b>	<b>1 051 513,23</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	40 643,32	51 666,77	51 666,77
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	219 000,00	439 627,00	439 627,00
6811	Dotation aux amortissements	219 000,00	439 627,00	439 627,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		259 643,32	491 293,77	491 293,77
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		259 643,32	491 293,77	491 293,77
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		1 437 550,00	1 542 807,00	1 542 807,00

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)</b>	
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 542 807,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	<b>-3 560,06</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
- (6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
- (8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>			
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations ...</b>	<b>1 347 950,00</b>	<b>1 380 550,00</b>	<b>1 380 550,00</b>
70111	Ventes d'eau aux abonnés	610 000,00	610 000,00	610 000,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	46 000,00	45 000,00	45 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	225 000,00	225 000,00	225 000,00
70128	Autres taxes et redevances	280 000,00	280 000,00	280 000,00
704	Travaux	20 000,00	70 000,00	70 000,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux	160 000,00	150 000,00	150 000,00
7065	Produit des commissions pour recouvrement	6 500,00		
7068	Autres prestations de service	300,00	400,00	400,00
7071	Compteurs	150,00	150,00	150,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>			
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>			
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>24 300,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
752	Revenus des immeubles non affectés	24 300,00	25 000,00	25 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>				
<b>(a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>1 372 250,00</b>	<b>1 405 550,00</b>	<b>1 405 550,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>20 500,00</b>	<b>20 500,00</b>	<b>20 500,00</b>
7714	Recouvrements sur créances admises en no	500,00	500,00	500,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	18 000,00	18 000,00	18 000,00
778	Autres produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)</b>			
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 392 750,00</b>	<b>1 426 050,00</b>	<b>1 426 050,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)	44 800,00	116 757,00	116 757,00
777	Quote part des subventions d'investissem	44 800,00	116 757,00	116 757,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>44 800,00</b>	<b>116 757,00</b>	<b>116 757,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>1 437 550,00</b>	<b>1 542 807,00</b>	<b>1 542 807,00</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
-----------------------------------	--

<b>R002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)</b>	
---	--

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 542 807,00</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	76 700,08	230 894,89	230 894,89
21531	Inst a caract spécifique adduct d'eau	76 700,08	174 424,89	174 424,89
21561	Matériel spécifique exploit distrib eau		50 000,00	50 000,00
2183	Matériel de bureau & matériel informatiq		6 470,00	6 470,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	<b>Total des opérations (5)</b>			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>76 700,08</b>	<b>230 894,89</b>	<b>230 894,89</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	178 143,24	183 641,88	183 641,88
1641	Emprunts en euros	178 143,24	183 641,88	183 641,88
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>178 143,24</b>	<b>183 641,88</b>	<b>183 641,88</b>
45...1...	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>254 843,32</b>	<b>414 536,77</b>	<b>414 536,77</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)	44 800,00	116 757,00	116 757,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	44 800,00	116 757,00	116 757,00
139111	Amortissement subv afbsn	44 800,00		
13914	Subvention invest communes		116 757,00	116 757,00
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales (9)			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>44 800,00</b>	<b>116 757,00</b>	<b>116 757,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>299 643,32</b>	<b>531 293,77</b>	<b>531 293,77</b>
---	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
-----------------------------------	--

+

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DU ANTICIPE (10)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>531 293,77</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1314	Subvention d'équipement : commune	40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
<b>Total des recettes financières</b>				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
-----------------------------------	------------------	------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation	40 643,32	51 666,77	51 666,77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)	219 000,00	439 627,00	439 627,00
281351	Amortissement i g a a c	2 411,00	4 824,00	4 824,00
281355	Amo inst gen agencement aménagement	10 435,00	20 872,00	20 872,00
281531	Amortissements reseaux eau	189 275,00	380 638,00	380 638,00
2817561	Amortissement compteurs	16 729,00	31 131,00	31 131,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	150,00	1 632,00	1 632,00
28184	Autres immobilisations corporelles : mob		530,00	530,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>259 643,32</b>	<b>491 293,77</b>	<b>491 293,77</b>
041	Opérations patrimoniales (8)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>259 643,32</b>	<b>491 293,77</b>	<b>491 293,77</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>		<b>299 643,32</b>	<b>531 293,77</b>	<b>531 293,77</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>				
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>				
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>531 293,77</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)**

**LIBELLE :  
POUR INFORMATION**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
			a		b	b
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	c	d
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect.	
23	Immobilisations en cours	
	Autres	

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>	
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montants des tirages en 2017	Montants des remboursements 2017		Encours restant dû au 01/01/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5192 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de remboursement	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Devise	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								0,00						
<b>161 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1641 Emprunts en euros (Total)														
27 007/1431	Caisse d'épargne	25/07/2001	25/07/2001	25/07/2002	2 646 586,57	F		5,60	5,62	A	EUR	P	N	A-1
37 489 068 87 801	Credit agricole d'IF	28/02/2002	29/03/2002	29/03/2003	286 802,18	F		5,46	5,17	A	EUR	P	N	A-1
57 0208031	Caisse Francaise Financ. Local	08/01/2003	08/01/2003	01/08/2003	171 822,39	F		4,83	4,88	S	EUR	C	N	A-1
401 / 60109951293	Credit agricole d'IF	01/03/2004	01/03/2004	01/08/2004	237 000,00	F		4,34	4,34	A	EUR	P	N	A-1
406 / 337957019	Credit agricole d'IF	01/07/2004	01/07/2004	01/07/2005	154 000,00	F		4,33	4,31	A	EUR	C	N	A-1
502 / 60126728576	Credit agricole d'IF	22/03/2005	23/05/2005	23/05/2005	250 000,00	F		3,68	3,68	A	EUR	P	N	A-1
603 / 05343400	agence de bassin seine-normand	25/10/2006	25/10/2007	25/10/2007	67 900,00	F		0,00	0,00	A	EUR	P	N	A-1
701 / 60151357802	Credit agricole d'IF	03/05/2006	03/05/2006	03/05/2007	175 000,00	F		3,78	3,78	A	EUR	P	N	A-1
702 / 06225300	agence de bassin seine-normand	24/01/2007	24/01/2007	24/01/2008	58 040,00	F		0,00	0,00	A	EUR	P	N	A-1
703 / 0922530178684	agence de bassin seine-normand	26/04/2007	26/04/2007	26/04/2008	37 060,00	F		0,00	0,00	A	EUR	P	N	A-1
706 / 71224	agence de bassin seine-normand	13/06/2007	05/02/2008	30/01/2009	32 817,00	F		0,00	0,00	A	EUR	P	N	A-1
801 / 0257880	Caisse Francaise Financ. Local	26/04/2008	30/04/2008	01/01/2009	175 000,00	F		4,53	4,53	A	EUR	P	N	A-1
802 / 071224 01	agence de bassin seine-normand	05/06/2008	05/05/2008	03/04/2009	43 515,00	F		0,00	0,00	A	EUR	P	N	A-1
901 / 60250451829	Credit agricole d'IF	27/04/2009	27/04/2009	27/04/2010	245 000,00	F		4,26	4,27	A	EUR	P	N	A-1
902 / 1004641101	agence de bassin seine-normand	25/02/2008	05/05/2009	04/05/2010	71 593,00	F		0,00	0,00	A	EUR	P	N	A-1
2001002 / 60276089913	Credit agricole d'IF	25/08/2010	26/07/2010	01/11/2011	280 000,00	F		3,36	3,36	A	EUR	P	N	A-1
2010001 / 1011663101	agence de bassin seine-normand	13/03/2008	08/07/2010	05/07/2011	23 345,00	F		0,00	0,00	A	EUR	P	N	A-1
2013001 / 1035742101	Agence Eau Seine Normandie	12/10/2013	17/12/2013	16/12/2014	118 500,00	F		0,00	0,00	A	EUR	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>2 646 586,57</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)  
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.  
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1, C1, la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.  
(9) Page 20

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>		0,00		941 910,86					183 641,88	30 833,29	0,00	13 535,16
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		941 910,86					183 641,88	30 833,29	0,00	13 535,16
2 / 0071431	N	0,00		84 625,62	3,56	F		5,60	19 459,89	4 739,03	0,00	1 571,22
3 / 499 069 87 801	N	0,00		76 432,87	4,24	F		4,56	13 954,55	3 485,34	0,00	2 144,67
5 / 0208031	N	0,00		47 251,15	5,08	F		4,83	8 591,12	2 178,50	0,00	772,85
401 / 60109961293	N	0,00		20 416,53	0,58	F		4,34	20 410,53	885,82	0,00	0,00
406 / 337957019	N	0,00		20 613,29	1,49	F		4,33	10 306,67	892,56	0,00	221,90
502 / 60126773576	N	0,00		40 512,12	1,47	F		3,66	19 892,05	1 482,74	0,00	392,04
603 / 05341400	N	0,00		18 106,66	3,81	F		0,00	4 526,67	0,00	0,00	0,00
701 / 60151357802	N	0,00		56 550,89	3,33	F		3,78	13 360,91	2 137,62	0,00	1 074,78
702 / 06225300	N	0,00		18 680,00	4,06	F		0,00	3 736,00	0,00	0,00	0,00
703 / 06225301/78684	N	0,00		12 663,32	4,31	F		0,00	2 530,66	0,00	0,00	0,00
706 / 71224	N	0,00		12 886,80	5,08	F		0,00	2 147,80	0,00	0,00	0,00
801 / 0257880	N	0,00		82 933,76	5,00	F		4,53	12 337,73	3 756,90	0,00	3 189,12
802 / 071224 01	N	0,00		17 406,00	5,25	F		0,00	2 901,00	0,00	0,00	0,00
901 / 60250451629	N	0,00		133 389,93	6,32	F		4,20	16 755,64	5 682,41	0,00	3 363,82
902 / 10046411/01	N	0,00		33 410,04	6,34	F		0,00	4 772,87	0,00	0,00	0,00
2001002 / 60276059913	N	0,00		166 477,19	7,83	F		3,36	18 481,46	5 582,37	0,00	814,76
2010001 / 10116631/01	N	0,00		12 450,69	7,51	F		0,00	1 556,33	0,00	0,00	0,00
2013001 / 10357421/01	N	0,00		87 120,00	10,96	F		0,00	7 920,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>941 910,86</b>					<b>183 641,88</b>	<b>30 833,29</b>	<b>0,00</b>	<b>13 535,16</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

	IV
	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A														0,00
Barrière simple B														
TOTAL B														0,00
Option d'échange C														
TOTAL C														0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														0,00
Multiplicateur jusqu'à 6 E														
TOTAL E														0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F														0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>														<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunié à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2018

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

	(1) Indices en euros(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices hors zone euro(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices(6) Autres indices
Structures / Indices sous-jacents	18 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	941 910,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>		
		<b>A1.5</b>

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2018	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlements des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>		<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A1.6</b>

<b>A1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME(1)</b>					
<b>REPARTITION PAR PRETEUR</b>	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/2018 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts(3)	Capital
<b>TOTAL</b>					
Au près des organismes de droit privé					
Au près des organismes de droit public					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés au 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.1</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b>			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée	
Linéaire	Ouvrages de génie pour le captage, le transport et le traitement de l'eau	40 ans	17/12/1991
Linéaire	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régularisation)	10 ans	17/12/1991
Linéaire	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage	10 ans	17/12/1991
Linéaire	Organe de régulation	4 ans	17/12/1991
Linéaire	Bâtiments durables	35 ans	17/12/1991
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10 ans	17/12/1991
Linéaire	Agencement et aménagement de bâtiments installations électrique et téléphoniques	15 ans	17/12/1991
Linéaire	Mobilier de bureau	12 ans	17/12/1991
Linéaire	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillage	5 ans	17/12/1991
Linéaire	Matériel informatique	3 ans	17/12/1991
Linéaire	Engins de travaux publics, véhicules	5 ans	17/12/1991

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</b>						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciation (2)</b>						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

**A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
<b>Néant</b>						

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**A4.1 - DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>300 398,88</b>	<b>300 398,88</b>
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	183 641,88	183 641,88
1641	Emprunts en euros	183 641,88	183 641,88
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres(B)</b>		<b>116 757,00</b>	<b>116 757,00</b>
10	Reversement de dotations et fonds divers		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	116 757,00	116 757,00
13914	Subvention invest communes	116 757,00	116 757,00
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>300 398,88</b>			<b>300 398,88</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**A4.2 - RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions	Vote (2)	III
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>		<b>491 293,77</b>	<b>491 293,77</b>	
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves			
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>491 293,77</b>	<b>491 293,77</b>	
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	<b>439 627,00</b>	<b>439 627,00</b>	
281351	Amortissement i g a c	4 824,00	4 824,00	
281355	Amo inst gen agencement aménagement	20 872,00	20 872,00	
281531	Amortissements reseaux eau	380 638,00	380 638,00	
2817561	Amortissement compteurs	31 131,00	31 131,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informati	1 632,00	1 632,00	
28184	Autres immobilisations corporelles : mob	530,00	530,00	
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	51 666,77	51 666,77	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>491 293,77</b>				<b>491 293,77</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>300 398,88</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>491 293,77</b>
<b>Solde</b>	V=IV-II (6)	<b>+190 894,89</b>

- (1) Les comptes 15, 189, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétal.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.  
(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		

Néant

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>D002 (5)</b>			<b>R002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)  
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section d'exploitation	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>D 001 (4)</b>			<b>R 001 (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>Néant</b>							
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**  
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 4581					RECETTES 4582				
Chapitre	Intitulé	réaliser N-1	nouvelles	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	réaliser N-	nouvelles	TOTAL (3)
4581					4582	- Financement par le tiers			
						d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT 5art. L. 2313-1 6°, L5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8) en capital et intérêts
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
<b>TOTAL GENERAL</b>																	

Néant

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.  
(2) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).  
(5) Taux annuel, tous frais compris.  
(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture : Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT</b>	<b>B1.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>
<b>Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS recus</b>	<b>B1.7</b>

**B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

**B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES (1)**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités .....						
	8018 Autres engagements donnés .....						
	Au profit d'organismes publics .....						
	Au profit d'organismes privés (1) .....						
	TOTAL .....						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : "l'organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne "Dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL .....						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises .....						
	Engagements reçus des entreprises .....						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
	<b>Néant</b>		

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
	<b>Néant</b>		

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)
<b>Néant</b>			

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)
<b>Néant</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0,66</b>		
Adjoint Administratif	C	1	1	1	0,33		
Adjoint Administratif principal 2e classe	C	1	1	1	0,33		
Rédacteur	B						
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,33</b>		
Ingénieur	A		1	1	0,33		
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE(j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k)</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b> <b>(a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>1</b>		

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont complabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont complabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1,00 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,80 ETPT. Un agent à temps partiel à 60% (quotité de travail = 60%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,6 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, etc...

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation  
 PM : police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un Indice brut (Indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (Indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée) (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.3</b>

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT  
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>C2</b>
<b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C3</b>
<b>ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1).				
Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

Néant

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...  
et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.  
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).  
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

Néant